

RAPPORT N°165 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 9 FÉVRIER 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 2 au 9 février 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période et dans différentes localités. Parmi les victimes, une jeune femme non identifiée dont le corps sans vie a été découvert flottant dans une rivière. Un agent de police a également abattu à bout portant un transporteur à vélo à Bujumbura.

Au moins sept (7) personnes ont été blessées suite à une attaque à la grenade à Cibitoke. Un défenseur des droits des prisonniers est également porté disparu, ses proches rapportent qu'ils n'ont plus de ses nouvelles depuis près de 3 semaines.

Le rapport évoque également des cas d'arrestations arbitraires et de passage à tabac infligés des membres de l'opposition politique ou perçus comme telle par la milice imbonerakure.

Le dernier point concerne une séance de torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradants filmée et diffusée par des agents de police sur un homme à Bujumbura, acte resté impuni à ce jour.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné une jeune femme dont le corps sans vie a été découvert flottant dans la rivière Ruvubu entre les communes Shombo, province Karusi et Bugendana, province Gitega (centre-est du pays) le 2 février 2019. Des témoins rapportent que la victime portait des signes de blessures sur le corps.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a pas identifié la victime à ce jour, ni déterminé les circonstances exactes de son assassinat. Des témoins rapportent que la victime n'est pas connue comme résidente de la localité. Il s'agirait d'une exécution commise ailleurs et son corps jeté dans la rivière dans une tentative d'effacer toute trace de cette criminalité.

- Un jeune homme nommé Daniel Isirabahenda a assassiné sa mère Espérance Manirampa (50 ans) dans le secteur Rugeregere commune Rugombo, province

Cibitoke (Nord-ouest du pays) le 3 février 2019. Il l'a abattue à l'aide de coups de gourdins.

Sos-Torture/Burundi note que l'auteur s'est rendu lui-même à la police pour confesser son crime.

- Des individus non identifiés ont attaqué à la grenade des clients qui se trouvaient dans un bar situé à la Transversale 6, colline Kaburantwa, commune Buganda province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 3 février 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que l'attaque a fait sept (7) blessés dont quatre (4) grièvement.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Buganda a annoncé l'arrestation d'un suspect.

- Un agent de la police a abattu un jeune homme sur l'avenue Muyinga, zone Rohero, commune Mukaza (centre de la ville de Bujumbura) le 5 février 2019. Des témoins rapportent que la victime exerçait le travail de conducteur de vélo. Il a été pris en embuscade par des agents de police en tenue civile qui ont voulu prendre de force les vélos des transporteurs pris en embuscade. Ces derniers se sont défendus, et des témoins rapportent avoir vu un autre groupe de policiers en tenue de travail approcher, et l'un d'eux a ouvert le feu sur la victime.

Sos-Torture/Burundi note que le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, affirme que le conducteur de vélo est victime d'une balle d'un policier qui a tiré par mégarde alors qu'il se défendait contre un groupe qui voulait l'arracher son fusil. Sos-Torture/Burundi note également que le porte-parole de la police n'a pas, toutefois, annoncé l'arrestation de l'auteur de l'assassinat. Des agents de la police ont également arrêté trois (3) transporteurs à vélos parmi les camarades de la victime pour avoir lancé des pierres aux policiers après l'assassinat de leur camarade.



La victime abattue par un agent de la police à Rohero

- Sos-Torture/Burundi a reçu des informations concernant la disparition de M. Jean Nayabagabo depuis le 21 janvier 2019 à Ngozi. Il s'agit du représentant de l'Association des volontaires pour la protection des droits des prisonniers (AVDP). Des proches rapportent qu'il a disparu après avoir effectué une tournée dans les prisons et cachots du nord du pays.

Sos-Torture/Burundi craint pour la sécurité de ce membre de la société civile. Ses proches ont sillonné tous les cachots officiels sans retrouver sa trace. La police n'a ouvert aucun dossier d'enquête sur cette disparition.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Le responsable du service national des renseignements de la province Makamba a arrêté Emmanuel Nkuzimana dans la commune Kayogoro, province Makamba (sud du pays) le 4 février 2019. Des témoins rapportent que l'agent, accompagné de miliciens imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, a mené une fouille dans les ménages d'Emmanuel Nkuzimana, Kananiye et Budogonya. Tous ces ménages ciblés

sont ceux de militaires à la retraite issus des anciennes Forces Armées Burundaises (ex-FAB).

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire, basée sur la simple découverte de 2 couvertures et d'une gourde. La victime affirme que ces effets datent de l'époque de son passage au sein de l'armée.

- Des membres de la milice imbonerakure ont agressé et tabassé Elie sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba (sud du pays) le 4 février 2019. Des proches rapportent que la victime a été blessée au niveau de la tête.

Sos-Torture/Burundi note que le père de famille a porté plainte auprès de la police, qui n'a rien fait pour interpeller les auteurs des coups. La victime a cependant identifié ses agresseurs : Côte Niyungeko et Radjabu.

- Sos-Torture/Burundi a pris connaissance de la surpopulation carcérale très inquiétante au sein de la prison centrale de Muramvya (centre du pays). Au 6 février 2019, la prison compte 913 détenus pour une capacité d'accueil de 100 prisonniers uniquement.

Plusieurs précédents rapports ont fait état d'un nombre plus accru des prévenus que de condamnés. Cette explosion de la population carcérale augure des mauvaises conditions d'incarcération.

3. Une victime de torture filmée par des agents de police

Sos-Torture/Burundi a pris connaissance d'une vidéo mettant en scène un homme en train d'être torturé par des agents de police qui le filmait. La victime a été identifiée par des journalistes de l'hebdomadaire *Iwacu* comme étant Modeste Irankunda, un homme marié et père de 3 enfants (article paru le 3 février 2019 : <http://www.iwacu-burundi.org/papa-parfait-identifie/>).

À travers la vidéo, il se remarque que la victime a été ligotée le bras gauche dans le dos rattaché à ses organes génitaux. Les échanges entendus dans la vidéo font comprendre que la victime a été torturée ainsi pour avouer son infidélité au téléphone à son épouse, et lui demander de payer une rançon destinée aux agents de police pour le libérer. Les tortionnaires affirment également dans un élément sonore de la même

vidéo qu'ils sont de la police judiciaire et qu'ils vont le décapiter et envoyer la tête à la femme.

Sos-Torture/Burundi note que la vidéo a fait le tour des médias sociaux, mais que la police n'a engagé aucune poursuite contre ses présumés tortionnaires.



Modeste Irankunda, victime torturée par des agents de la police

4. Les contributions forcées ne concernent pas seulement les élections

Sos-Torture/Burundi a pris connaissance des démarches de l'administrateur communal de Makebuko, province Gitega (centre du pays) d'exiger des contributions auprès de la population en vue d'offrir des vivres et une vache au président burundais Pierre Nkurunziza. Ces collectes forcées visaient à accueillir le président Nkurunziza lors de la célébration de la fête de l'Unité le 5 février 2019. Elles devaient être collectées entre le 31 janvier et le 3 février 2019.

Une note de l'administrateur communal de Makebuko exige aux fonctionnaires de contribuer à hauteur de 1000 francs chacun, et aux agriculteurs de donner 500 francs chacun. Ces contributions forcées s'ajoutent à d'autres montants exigés à la population pour les élections de 2020 ou pour d'autres activités. Elles appauvrissent



davantage la population, qui n'a cependant pas le choix au risque de subir des représailles en cas de refus.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-T